

**Polminhac:** Conseil municipal du 27 août

**ECOLE :**

Les effectifs de l'école ont augmenté justifiant la création d'un nouveau poste d'enseignant pour la rentrée 2018.

Au niveau du personnel, il est nécessaire d'avoir 2 agents en contrat à durée déterminée:

Le premier en renouvellement de 4 h hebdomadaires pour aider à encadrer les TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires)

Le second de 20h hebdomadaires pour la garderie, l'entretien des locaux, le soutien à la cantine et aux TAP en remplacement du contrat aidé arrivé à échéance.

Ces nominations valent seulement pour un an, car dépendantes de l'organisation péri-scolaire dont on ne connaît pas le devenir à long terme.

L'agent de service titulaire Annie Bouygues ayant fait valoir ses droits à la retraite, le maire a procédé à son remplacement par Hélène Lafon.

**.TRAVAUX : RENFORCEMENT BASSE TENSION AU LIEU-DIT « LES SAGNES » :**

Suite à un renforcement du réseau électrique basse tension au lieu-dit « Les Sagnes » ; il convient de créer un éclairage public, le montant total de ces travaux d'éclairage public s'élève à 729,89 € avec le versement par la commune d'un fonds de concours de 50% soit : 364,95 €.

**FINANCES : TRANSFERT DES RESULTATS DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Suite au transfert de compétences eau et assainissement, les résultats 2017 de ces budgets annexes ont été intégrés au budget général et doivent maintenant être transférés à la Communauté de communes. A savoir :

Pour l'eau : 63 786,42 € en fonctionnement et 60 166,84 € en investissement

Pour l'assainissement : 97 837,58 € en fonctionnement et – 10 093,76 € en investissement

**APPEL A PROJET DANS LE CADRE DU FOND CANTAL INNOVATION EN FAVEUR DES CENTRES BOURGS :**

Le Conseil Départemental a lancé un appel à projet intitulé « Dynamisation et revitalisation des Centres-bourgs » pour lequel la commune souhaite déposer un dossier pour le projet de réaménagement de la place de l'église et ses abords. Les dépenses sont plafonnées à 200 000 € pour une subvention de 50 000 €.

Toutes les décisions ont été votées à l'unanimité des 11 membres présents.